

---

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 4 mai 2017 à 18 heures,**  
**Au siège de GRAND LAC**

---

**Présents :**

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir d'Eudes BOUVIER
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	Départ avant la 1 <sup>ère</sup> délibération
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	Départ avant la 1 <sup>ère</sup> délibération
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MOTZ	Olivier BERTHET	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	Départ avant la 1 <sup>ère</sup> délibération
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	Départ avant la 1 <sup>ère</sup> délibération
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
VOGLANS	Yves MERCIER	

**Absents excusés :**

LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB
------------	----------------------------

**Autres présents non votants :**

Henri GARNIER	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Alexis TEMPOREL	Finances Consult
Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur général adjoint - pôle Développement
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Françoise GRAVIER	Directrice du pôle ressources
Olivier VERDENAL	Responsable du service Finances
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 avril 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 113 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 10 projets de délibérations. Le quorum est atteint ( 22 présents et 24 votants).

## DÉLIBÉRATION

N° : 6      Année : 2017  
Exécutoire le :    **16 MAI 2017**  
Affichée le :    **16 MAI 2017**  
Visée le :    **16 MAI 2017**

### MARCHES PUBLICS

#### Marché de prestation FCS 2013-11 :

#### **Collecte et traitement des déchets banals et dangereux des déchetteries du SITOA Lot n°4 : Enlèvement, transport et traitement des déchets diffus spécifiques Avenant n°1**

Par marché de services, le Syndicat Mixte Interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais (SITOA) a confié à l'entreprise VALESPACE, domiciliée à Chambéry, la collecte, le transport et le traitement des déchets diffus spécifiques issus de ses déchetteries selon des prix unitaires définies dans un bordereau des prix. Ce marché a été passé sans minimum ni maximum.

Le SITOA a été dissous le 31 décembre 2016. Par stricte application du dernier alinéa de l'article L. 5211-25-14 du CGCT, les adhérents historiques du SITOA, à savoir entre autre la Communauté de Communes du Canton d'Albens, puis Grand Lac depuis le 1er janvier 2017, se sont substituées au SITOA à partir du 1er janvier 2017 pour l'exécution de ce contrat, pour la partie concernant la déchetterie d'Albens. Cette évolution a été notifiée au titulaire du présent contrat par lettre recommandée en date du 24 novembre 2016.

Lors d'une relecture des pièces du marché transféré, une rectification a été demandée par la Trésorerie concernant l'article 3.4 de l'acte d'engagement. En effet, dans l'Acte d'Engagement, le titulaire du marché a rempli par erreur le paragraphe 3.4 mentionnant le montant sous-traité désigné au marché. Hors, aucune prestation du marché n'est sous-traitée, l'entreprise VALESPACE réalisant, à l'heure actuelle, la totalité de la prestation prévue au marché.

Il convient donc de ne pas tenir compte des éléments inscrits dans l'article 3.4 de l'acte d'engagement et aucun versement n'a ou n'aura lieu à l'égard d'un sous-traitant, sauf à rédiger un acte de sous-traitance spécifique.

Le présent avenant ne présente aucun impact financier.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- APPROUVE l'avenant 1 au lot n°4 du marché FCS 2013-11 de collecte et traitement des déchets banals et dangereux des déchetteries du SITOA,
- AUTORISE le Président à signer l'avenant et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 4 mai 2017

Le Président  
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 32
- Présents : 22
- Votants : 24
- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



**GRAND  
LAC**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU LAC DU BOURGET

**Marché n°FCS 2013-11**

**Collecte et traitement des déchets banals et  
dangereux des déchetteries du SITO A**

**Lot n°4**

**Enlèvement, transport et traitement des déchets diffus  
spécifiques**

**AVENANT N°1**

**ENTRE :**

**Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB)** domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

**D'UNE PART,**

**ET**

**L'entreprise VALESPACE**, domiciliée 928 avenue de la Houille Blanche ZI de Bissy 73000 Chambéry, représentée par son Directeur commercial Monsieur Romuald GIROD, et désigné ci-après par l'expression « Valespace »,

**D'AUTRE PART,**

## **ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHÉ**

Par marché de services, le Syndicat Mixte Interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais (SITOA) a confié à l'entreprise VALESPACE, domiciliée à Chambéry, la collecte, le transport et le traitement des déchets diffus spécifiques issus de ses déchetteries selon des prix unitaires définies dans un bordereau des prix. Ce marché a été passé sans minimum ni maximum.

Du fait de la loi NOTRe, le SITOA a été dissous le 31 décembre 2016.

Par stricte application du dernier alinéa de l'article L. 5211-25-14 du CGCT, les adhérents historiques du SITOA, à savoir entre autre la Communauté de Communes du Canton d'Albens rattachée à Grand Lac depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 se sont substituées au SITOA à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour l'exécution de ce contrat, pour la partie concernant la déchetterie d'Albens. Cette évolution a été notifiée au titulaire du présent contrat par lettre recommandée en date du 24 novembre 2016.

## **ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT**

Dans l'Acte d'Engagement, le titulaire du marché a rempli par erreur le paragraphe 3-4 mentionnant le montant sous traité désigné au marché.

Hors, aucune prestation du marché n'est sous-traitée, l'entreprise VALESPACE réalisant, à l'heure actuelle, la totalité de la prestation prévue au marché.

Il convient donc de ne pas tenir compte des éléments inscrits dans l'article 3.4 de l'acte d'engagement et aucun versement n'a ou n'aura lieu à l'égard d'un sous-traitant, sauf à rédiger un acte de sous traitance spécifique par le biais d'une DC4.

## **ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER**

Cette modification n'entraîne aucune modification financière du marché.

## **ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHÉ INITIAL**

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_,

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_,

**Pour la société Valespace,**

**Pour Grand Lac**

M.Romuald GIROD  
Directeur commercial de la société VALESPACE

Jean Guy MASSONNAT  
Représentant du Pouvoir Adjudicateur





## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Marché de prestation FCS 2013-11 - Collecte et traitement des déchets banals et dangereux des déchetteries du SITO A - Lot n.4 : Enlèvement, transport et traitement des déchets diffus spécifiques - Avenant n.1

---

**Date de transmission de l'acte :** 16/05/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 16/05/2017

---

**Numéro de l'acte :** d1826 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20170504-d1826-DE

---

**Date de décision :** 04/05/2017

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.1. Délibérations
- 1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

